



Commune municipale Orvin

La Charrière 6, 2534 Orvin

+41 (0)32 358 01 80

administration@orvin.ch

www.orvin.ch

Orvin, le 22 mai 2026

Ordre du jour de l'assemblée municipale du mardi 23 juin 2026 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2025
3. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2026-2027)
4. Discuter, éventuellement approuver le cautionnement de l'emprunt cantonal et fédéral sans intérêt de CHF 300'000.00 en faveur de la société CÀDOR SA
5. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 116'587.55 pour la réfection du bâtiment de L'Echelette 15
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte suivant :
 - Réfection du bâtiment de L'Echelette 15
7. Communications du conseil municipal
8. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Les comptes et le bilan 2025 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary (art. 67a, al. 2 LPJA).

Conseil municipal